

Editorial

On ne peut pas dire que la gestion de la Communauté Urbaine se soit améliorée depuis l'audit de la Chambre Régionale des Comptes de 2001, qui concluait : **«Le Grand Lyon est doté d'un mode d'organisation interne très largement décentralisé, en l'absence des freins et des contre-poids nécessaires, et un mode de gestion très largement externalisé, en l'absence d'une prise en compte globale des besoins, des objectifs et des moyens disponibles»**.

Ces conclusions restent toujours valables et les engagements pris pour y remédier lettre morte !

Il faut dire que, dans la grande majorité des cas étudiés, **le Grand Lyon ne se fixe ou ne fixe pas à ses partenaires le moindre objectif et ne met en place aucun indicateur sérieux pour mesurer la performance de ses équipes !**

Comment, dans ces conditions, peut-on exercer un contrôle et obtenir des résultats satisfaisants ?

Une nouvelle équipe de conseillers communautaires va maintenant se mettre en place.

Même si ses membres n'auront pas été désignés en fonction de leur compétence dans des domaines particuliers, **leur première tâche devrait être :**

- de dresser un état des lieux,
- de mettre en place des indicateurs de performance avec les équipes responsables,
- de fixer des objectifs mesurables à chacun des services et des prestataires concernés,
- de publier chaque année, pour chaque entité, les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés.

Ce n'est qu'à ce prix que la gestion du Grand Lyon pourra s'améliorer et que les administrés pourront juger de la bonne utilisation de leur contribution !

Les bénévoles de CANOL sont prêts à participer à cette tâche pour les y aider !

Michel VERGNAUD

La gestion du Grand Lyon de 2001 à 2006

Il y a 7 ans déjà, en mai 2001, CANOL avait consacré son 5^{ème} bulletin à la gestion du Grand Lyon. Nous avons alors choisi comme titre : **« Le Grand Lyon : un paquebot, ou une flotte en péril ! »**. Nos constatations, comme celles d'ailleurs de la Chambre Régionale des Comptes, avaient révélé une dérive certaine des dépenses du Grand Lyon et de celles de ses nombreux satellites.

L'équipe des conseillers communautaires allant changer, nous pensons important de leur apporter un éclairage apolitique de la gestion des élus précédents !

Notre examen a porté sur les points suivants :

- la mission, l'organisation du Grand Lyon et son évolution
- l'évolution des équilibres budgétaires
- les dépenses de fonctionnement et d'investissement par fonction,
- l'évolution des effectifs et de la masse salariale
- les gestions externes (délégations de mission)

Afin d'évaluer les performances globales du Grand Lyon, nous lui avons appliqué le même barème de notation pour les critères applicables, que ceux utilisés pour l'étude de la gestion financière des villes du Rhône (cf bulletin n° 34). Cela donne le résultat ci-contre.

Nos remarques sont les suivantes :

- Trop forte augmentation des frais de personnel
- excédent brut de fonctionnement très important provoqué par une très forte croissance de la fiscalité
- dépenses d'équipement élevées.

| | | |
|---|-------|---------------|
| Croissance dép. de fonctionnement | 12% | 0,0 |
| Croissance dép. de personnel | 21% | -1,0 |
| EBF / Recettes fonctionnement | 28% | -0,5 |
| Dép. équipt / (dép. équipt + dép. fonct.) | 35% | 0,0 |
| Dép. équipt / EBF | 138% | 0,0 |
| Croissance de la dette | 5% | 0,0 |
| Dette / EBF en années | 4,7 | 0,0 |
| Croissance taxes locales | 34,5% | -2,0 |
| Note globale | | 6,5/20 |

En regardant un peu plus dans le détail, nous nous apercevons que :

- La croissance des dépenses de fonctionnement n'est pas justifiée par la croissance des compétences du Grand Lyon, puisque **les coûts qui ont le plus augmenté sont ceux des services généraux (+ 24 M€, + 39% !)**
- **La politique de la direction du personnel est toujours aussi laxiste**, vu :
 - La croissance exponentielle du personnel d'encadrement
 - Le temps de travail inférieur à l'horaire légal
 - Le niveau de l'absentéisme.

Mais **les comptes du Grand Lyon ne représentent pas la moitié des charges que l'exercice de ses compétences occasionne**, car cette collectivité en délègue une grande partie à des organismes extérieurs qui, globalement, ont un budget supérieur à celui de la communauté urbaine et emploient plus de personnel !

La gestion de ces « satellites » manque de transparence et nous n'avons pas été autorisés à consulter les fiches produites sur chacun d'eux.

Les 4 lettres d'observations récentes de la **Chambre Régionale des Comptes**, notre analyse des subventions accordées, l'analyse du contrat de l'eau faite par ACER, nos publications antérieures sur le SYTRAL et les Offices de HLM, l'étude des rapports de traitement des déchets, vont toutes dans le même sens, et nous ont malheureusement conduit aux constatations suivantes :

- **Les organismes sous-traitants du Grand Lyon** ne paraissent pas avoir de préoccupation autre que celle de leur bénéfice et surtout pas de faire réaliser des économies à la Communauté Urbaine !
- au Grand Lyon, **le contrôle de chacune des délégations ne nous paraît pas suffisamment efficace !**
- **Les élus, soit ne sont pas compétents pour s'assurer que ce contrôle est bien fait, soit sont très laxistes** (ils sont tout de même 155 !).
- **Quand la Communauté Urbaine traite ses affaires en régie directe**, telles les interventions économiques, **la gestion paraît également très inquiétante !**

Le paquebot va-t-il continuer à dériver, s'échouer ou sombrer ?

La mission et l'organisation du Grand Lyon

Rassemblant 1.300.000 habitants, le Grand Lyon est administré par un conseil de communauté, l'équivalent du conseil municipal au sein d'une commune. Ce conseil est composé de **155 membres, qui sont désignés, et non élus, au sein des 55 conseils municipaux des communes composant le Grand Lyon.**

Le nombre de sièges est attribué à chaque commune au prorata de l'importance de sa population, **chaque commune disposant d'au moins un siège.** La ville de Lyon dispose de 53 sièges.

Le conseil se réunit environ dix fois par an, lors de séances publiques où sont examinés à chaque fois une centaine de dossiers. **Le bureau** est composé du président et de **38 vice-présidents** élus par l'assemblée communautaire. Il est chargé de faire appliquer les décisions prises par le conseil. Chaque vice-président a la responsabilité d'un domaine précis : voirie, finances, patrimoine, écologie urbaine, logement, propreté...

En 2007, les indemnités mensuelles brutes des conseillers du Grand Lyon étaient de : 1 034 € pour un conseiller, 2 677 € pour un vice-Président et 5 355 € pour le président. Les bénéficiaires cumulent les indemnités de leurs différents mandats électifs et des sièges occupés aux conseils d'administration ou de surveillance d'établissements publics ou de sociétés d'économie mixte (... il y en a une quarantaine qui dépendent du Grand Lyon).

Lors de sa création en 1969, **les missions confiées à la communauté urbaine** étaient essentiellement l'urbanisme, l'équipement, les collèges et lycées (*ces derniers sont maintenant confiés à la région*), le logement, l'incendie, les transports urbains, l'eau, l'assainissement, les ordures ménagères, les cimetières, les abattoirs, les marchés d'intérêt national et les parcs de stationnement.

La loi Chevènement de juillet 1999 permet l'extension des compétences des communautés urbaines aux domaines suivants : culture, sport, domaines du socio-éducatif et du socio-culturel, environnement et politique de la ville.

Depuis 2004, la plus grande partie de la compétence « **développement économique** » a été transférée des communes vers le Grand Lyon. De même, la ville de Lyon a confié au Grand Lyon l'organisation **des Biennales** (danse et art contemporain).

La loi Chevènement a instauré également la **Taxe professionnelle Unique (TPU)**, appliquée en 2003. Depuis cette date les communes ont échangé la part de taxe professionnelle qu'elles percevaient contre la part de taxe d'habitation et de taxe foncière dont le Grand Lyon bénéficiait. La communauté urbaine de Lyon s'est agrandie en 2007 avec l'apport des villes de Givory et Grigny, dont le territoire ne jouxtait pas celui du Grand Lyon.

L'évolution des équilibres budgétaires

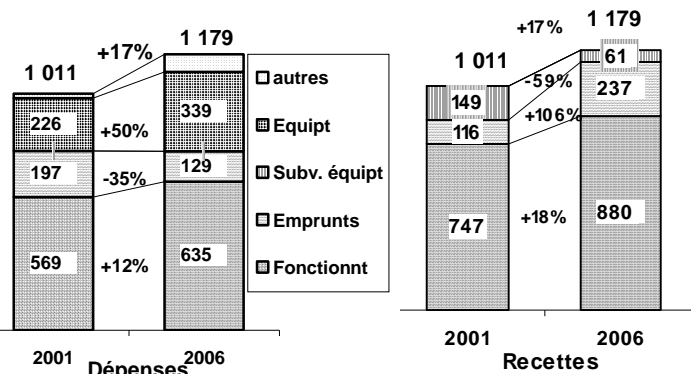
Le graphique ci-contre représente l'évolution de l'ensemble des dépenses et des recettes du Grand Lyon, de 2001 à 2006, hors compensations provoquées par la mise en place de la TPU et hors charges et recettes exceptionnelles.

Au vu des colonnes « **dépenses** », on constate une **augmentation globale de 17%**, à comparer à une inflation de 10% et à une progression du PIB de la France de 16% pendant cette même période.

Cette croissance forte est due à la **progression des investissements (dépenses d'équipement, +50%)** en fin de mandat, **les dépenses de fonctionnement n'augmentant que de 12%**.

Elle a été limitée grâce à une diminution des remboursements d'emprunt qui sont passés de 197 M€ en 2001 à seulement 129 M€ en 2006.

Regardons les colonnes « **recettes** » : celles de **fonctionnement ont augmenté plus vite que les dépenses, + 18%**, ce qui n'a pas empêché un **doublement des sommes empruntées (+106%)**, les subventions obtenues, en diminution, ne comblant pas le besoin d'équilibre.



Il est à noter que la **dette est restée stable** pendant la même période, passant de 1 093 à 1 153 M€ (+5,5%).

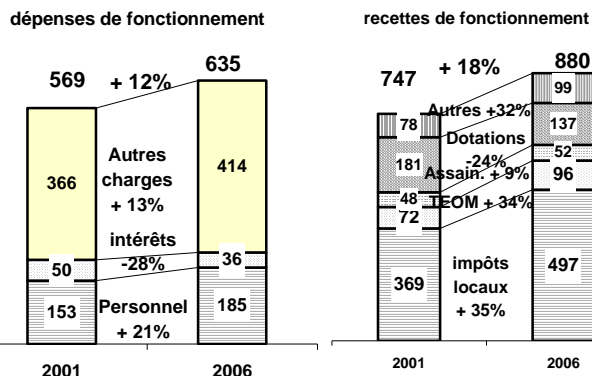
Du fait de la plus forte croissance des recettes par rapport aux dépenses, **l'excédent brut de fonctionnement (EBF) s'est amélioré et est très important : 28% des recettes de fonctionnement.**

A l'intérieur des dépenses de fonctionnement, **les charges de personnel augmentent exagérément : +21%**.

Les autres charges augmentent de 13%.

La limitation de la croissance des dépenses à 12% n'est obtenue que grâce à la baisse de 28% des intérêts de la dette !

La croissance de 18% des recettes de fonctionnement provient essentiellement de la **très forte augmentation des recettes d'impôts locaux, +35% (depuis 2003, uniquement la taxe professionnelle) et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (+34%) (TEOM).**



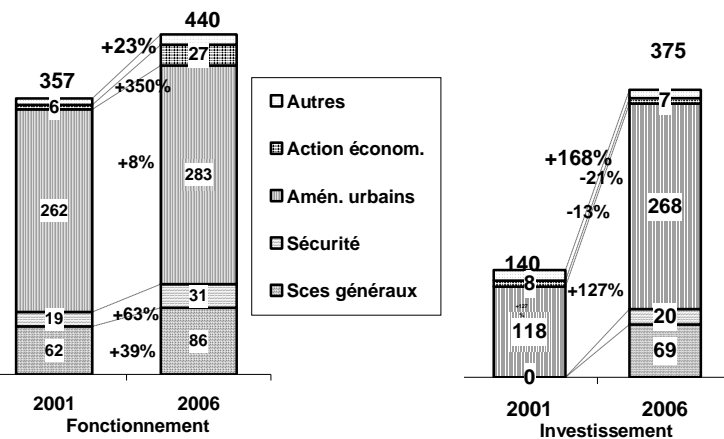
Les dépenses par fonction

Nous avons examiné l'évolution des dépenses par fonction du budget principal du Grand Lyon, c'est-à-dire les charges qui ont pu être affectées à des missions précises, hors gestion de l'eau, de l'assainissement et des opérations d'urbanisme en régie directe, qui font l'objet de budgets particuliers.

Cette ventilation par grand chapitre permet de mieux cerner l'utilisation qui est faite des recettes globales.

Nous avons séparé ce qui était **investissement** de ce qui était **fonctionnement** et regroupé sur le graphique ci-joint les principales fonctions. Les constatations suivantes sont évidentes :

- **Les dépenses de fonctionnement « utiles » ont augmenté de 23% en 5 ans. Celles d'investissement de 168% !**
- Le coût des « **services généraux** » a considérablement augmenté en 5 ans **(+39%)** et **69 M€ d'investissement** leur sont consacrés en 2006, contre 0 en 2001. Ils atteignent maintenant 20% des charges de fonctionnement.
- De plus en plus d'argent est consacré à la « **sécurité** », tant en fonctionnement **(+63%)** qu'en investissement **(+20M€)**.
- L'« **aménagement et les services urbains** » est de loin le principal poste de dépenses. Son coût de fonctionnement ne croît que de 8%, mais les investissements ont plus que doublé en cette fin de mandat. Ce poste représente les 2/3 des dépenses.
- La prise en charge du « **développement économique** » depuis 2004 justifierait une augmentation des dépenses de fonctionnement de 350%... mais on comprend mal que les investissements dans ce domaine baissent de 13% !
- Les autres fonctions (**enseignement, culture, logement, ...**) sont regroupées dans la fonction « autres ». Le Grand Lyon y consacre 13 M€ en fonctionnement et 11M€ en investissement, ce qui représente environ 5% de l'ensemble des dépenses.



Nous n'avons pas examiné les budgets annexes du compte administratif, à savoir :

- **Le budget de l'assainissement**, traité en régie directe pour 112 M€ en 2006
- **Le budget de l'eau**, sous-traité à VEOLIA, qui représente un 26 M€
- **Le budget des opérations d'urbanisme** : 0,7 M€
- **Le budget du restaurant communautaire** : 2,1 M€

Ils représentent globalement 11% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'équipement du Grand Lyon.

Les effectifs et les dépenses de personnel

L'examen des bilans sociaux de 2001 et 2006 nous a permis de faire les constatations suivantes :

- **Les effectifs croissent de 6,50% passant de 4 305 employés en 2001 à 4 583 à fin 2006.** La répartition par grande direction n'est pas exploitable, la présentation n'étant pas homogène sur la période.
- Cette croissance est due principalement à l'apport de 64 stagiaires, à l'embauche de 45 non-titulaires, aux collaborateurs de cabinets qui passent de 13 à 68 (+55), à la mise en place de l'ARTT (+85) et à la prise en charge du « développement économique » (+ 33 personnes) !
- Si on examine cette croissance des effectifs par grade, nous constatons que ce n'est pas le nombre des exécutants qui augmente le plus, mais ce sont **les cadres supérieurs de catégorie A qui passent de 442 à 585 (+32%)** ... On pouvait penser que ce personnel hautement qualifié avait été employé aux contrôles internes et externes : ce n'est vraisemblablement pas le cas vu ce que pense la Chambre Régionale des Comptes du résultat de ces contrôles !
- **Les frais de personnel** ont augmenté de 21% en 5 ans (à comparer à 10% pour le coût de la vie) et **le salaire moyen** net par employé a augmenté de 10% pour s'établir à 1 942 € net par mois.
- **Le personnel de catégorie C** (la plus basse), touche en moyenne 1 704 € par mois à comparer au SMIC de 984,63 € à fin 2006 (73% de plus !).
- **La durée de travail**, qui était de 37h30 en 2001 est passée en-dessous des 35h légales. Le Grand Lyon, comme la ville de Lyon, ne respecte pas la loi sur l'ARTT : le temps de travail annuel est de 1.568 h *versus* une obligation légale de 1.600 heures.
- **Cette illégalité a justifié l'embauche de 85 personnes supplémentaires !** Les actions de CANOL auprès du Préfet et du tribunal administratif n'ont pu l'empêcher !
- La mise en place de l'ARTT n'a pas entraîné de baisse significative des absences. **Les seules absences pour « maladie ordinaire »** (hors affections de longue durée, maternités et accidents du travail) **représentent 15 jours par agent en 2006.**
- Les jours d'arrêt pour **accidents du travail** sont passés de 5548 à 10 786 **(en augmentation de 85% !)** .
- Bien qu'en diminution, **l'absentéisme (toutes causes confondues) reste à 29 jours par an et par agent. Il représente l'activité de 364 agents, soit un coût superflu de plus de 14 millions d'euros par an pour la collectivité...** et donc pour les contribuables assujettis !
- Ces chiffres ne tiennent pas compte des **décharges d'activité des représentants syndicaux**, qui ne figurent plus sur les bilans sociaux depuis que CANOL a dénoncé l'illégalité de leurs conditions d'attribution. **Elles sont supérieures de 70% à ce que la loi permet !**

Le Courrier de CANOL pour les Contribuables du Lyonnais

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901 n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an. Le prix au numéro est de 4 € et l'abonnement annuel de 20 €

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD
Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY
Dépôt légal : février 2008. ISSN : en cours d'inscription

Les gestions externes du Grand Lyon

Les comptes administratifs du Grand Lyon ne reflètent qu'une partie des recettes et des dépenses engendrées par les compétences que possède le Grand Lyon. En effet, **un grand nombre d'entre elles est sous-traité à des organismes para-publics ou privés**. Le Grand Lyon contribue en plus ou moins grande partie à leur financement ... et est censé contrôler leur gestion.

Le nombre de ces organismes dépasse la quarantaine. Ils oeuvrent dans les principaux domaines suivants :

- o **Les transports en commun** (SYTRAL) et le stationnement (Lyon Parc Autos)
- o **La gestion de l'eau** (VEOLIA, SDEI)
- o **L'urbanisme** (Agence d'Urbanisme, SERL, SAEM Lyon Confluence,...)
- o **Le logement** (OPAC du Grand Lyon, OPAC de Villeurbanne, Porte des Alpes Habitat,...)
- o **Le développement économique** (ADERLY, Foire de Lyon, Office du Tourisme,...)
- o **L'énergie** (PRODITH, Agence locale de l'énergie, ...)
- o **Le ramassage et le traitement des déchets** (VALORLY, ...)
- o **L'environnement** (ACOUCITE, Groupement rhodanien d'Épuration, MRE, ...) et même le golf de Chassieu !
- o Etc...

Chaque année, le Grand Lyon effectue une analyse synthétique des activités de ces organismes (dépenses, chiffres d'affaires, effectifs, investissements, financement du Grand Lyon,...). Nous avons obtenu les résultats pour 2001 : on y voyait alors que la somme des budgets de ces organismes dépassait celui du Grand Lyon (1 175 M€ contre 1 071 K€), de même que les effectifs employés (7568 contre 4385) et que le coût de ces délégations représentait globalement 142 M€.

Nous comptons obtenir ce document pour l'année 2006, mais, malgré plusieurs demandes de notre part depuis plus de 3 mois, il ne nous a pas été communiqué. Nous ne désespérons pas et vous présenterons la synthèse dans un prochain bulletin.

En attendant, pour vous faire une idée sur la manière dont ces compétences sont gérées, vous pouvez :

- lire le résumé des **4 lettres d'observations faites par la Chambre Régionale des Comptes sur la SERL, la SEM de la Cité Internationale, l'ADERLY et la gestion des activités économiques du Grand Lyon**, que vous trouverez en pages 5 et 6. Nous avons repris les termes employés dans ces rapports.
- Lire les articles sur « **l'examen des contrats de traitement des déchets** » (page 2) et « **la gestion de l'eau** » (ci-contre).
- **relire nos publications antérieures, où nous constatons :**
 - o pour le **SYTRAL** (bulletins CANOL n°9 et 24, CANOL Actualités n°25) : une augmentation des dépenses de 59% en 4 ans, un coût d'exploitation beaucoup plus élevé qu'à Marseille ou à Lille, à des investissements (**tramway LEA**) fondés sur des choix électoralistes, en contradiction avec les besoins stratégiques exprimés précédemment.
 - o pour la gestion des **Offices de HLM** (bulletin CANOL n°13) : une marge brute par logement très basse, qui se dégrade fortement, surtout dans les offices sous la tutelle du Grand Lyon ; une absence de maîtrise des charges de personnel ; une contribution plus grande des collectivités du Rhône que dans le reste de la France, donc une ponction plus importante faite sur le porte-monnaie des contribuables locaux.
 - o Pour le contrôle **des subventions 2003, 2004 et 2005** (bulletins CANOL n°22, 28 et 32) : beaucoup trop de dossiers incomplets (absence de conventions, de comptes de résultats et de rapports sur l'utilisation faite des subventions reçues).
 - o Pour **la collecte et le traitement des ordures ménagères** (bulletin CANOL n°23), une injustice flagrante entre les habitants des communes, puisque ce travail est facturé non pas en fonction du service rendu, mais proportionnellement aux valeurs locatives des logements, ce qui aboutit à des disparités de 1 à 14 suivant la commune et la taille de la famille !

La gestion de l'eau

Le contrat de gestion, conclu en 1986, il y a 22 ans, avec la Générale des Eaux (maintenant VEOLIA), avait été **déclaré léonin par le Préfet**, dès sa signature...

La Chambre Régionale des Comptes l'avait également dénoncé en 1997 ... mais aucune modification sérieuse n'avait été apportée depuis pour y remédier... avant **la négociation de 2007 qui vient d'aboutir à une diminution du prix du m3 de 0,285 € et, en principe, à une limitation de l'augmentation annuelle à 1,7%**.

L'**ACER** (Association de Consommateurs d'Eau du Rhône) avait «épluché» ce contrat et proposé au Président du Grand Lyon une révision qui **aurait dû aboutir à une baisse de 0,92 € (3 fois plus), soit 52% du prix du m3 d'eau!**

Les points essentiels qui justifiaient cette baisse et dont il n'a pas été tenu compte, ou seulement partiellement, sont les suivants :

- Abandon de la surfacturation due à « **la prise en charge de la dette initiale par VEOLIA** », alors que les prélèvements augmentent quand les amortissements diminuent !
 - Insuffisance de la prise en compte des **surfacturations des « renouvellements des installations »**
 - **107 emplois facturés sans poste défini !**
 - **Tarif différencié favorisant outrageusement les services « propreté » et « assainissement » du Grand Lyon.**
 - **Manque de transparence des comptes de VEOLIA**, en particulier l'absence de justification des « frais de siège ».
- Cette révision laisse donc malheureusement en l'état toutes les « arnaques » dénoncées par l'ACER et jamais démenties ni par le Grand Lyon ni par les fermiers !**

L'**ACER** dénonce également **l'absence de commission de contrôle de ce contrat au Grand Lyon.**

Elle réclame :

- **une modification immédiate de la structure des contrats instaurant un prix au m3** (distribution et assainissement) **unique pour tous les clients**, demande pourtant validée en commission.
- **la dénonciation unilatérale du contrat**, possible compte tenu des abus constatés
- **la mise en place d'une solution en régie**, qui permettrait de mieux contrôler le coût de cette prestation.

Cette opération devrait constituer une tâche prioritaire pour les conseillers communautaires qui vont être désignés.

ACER - Maison des Sociétés – 69360 TERNAY
e-mail : linosse@wanadoo.fr

Aidez-nous !

BULLETIN D'ADHESION 2008 à retourner à :

C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

35

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 20 € - membre bienfaiteur : 50 € ou plus) - le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2008.

pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.

Les rapports de la Chambre Régionale des Comptes

La Chambre Régionale des Comptes Rhône-Alpes a examiné récemment la façon dont le Grand Lyon gérait certains de ses programmes de développement économique et a émis des lettres d'observations dont nous reproduisons ci-dessous les principales remarques. Il s'agit des sujets suivants :

- **La gestion de 1996 à 2002 de la SERL** (Société d'économie mixte d'équipement de la région lyonnaise), présidée par M. DA PASSANO, vice-président du Grand Lyon, publié le 16/02/2005
- **La gestion de l'ADERLY, Association pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise**, publié en juin 2006
- **La gestion de la Société d'Economie Mixte de la Cité Internationale de Lyon**, présidée par Madame NACHURY, conseillère communautaire, publié le 18/04/2007.
- **Les interventions économiques du Grand Lyon de 2002 à 2004**, publié le 22/11/2006.

1. La gestion de la SERL :

- Son capital est détenu majoritairement par le Grand Lyon et de Département du Rhône qui en détiennent chacun 25%.
- 60% de son activité est faite avec le Grand Lyon en 2003. Elle a également en charge la construction du Musée des Confluences, dont le maître d'ouvrage est le Département du Rhône.
- **Le suivi financier des opérations semble négligé par la direction opérationnelle** qui n'est réellement intéressée que par l'aspect technique des opérations. De surcroît, **les techniciens privilégient souvent les relations directes avec les élus**, au détriment des relations internes,
- L'analyse des dossiers fait apparaître **des retards importants qui ne paraissent pas justifiés par des difficultés inhérentes à ces opérations** et pourraient traduire **une insuffisante maîtrise dans la conduite** de ces dernières
- Opération « trémie de l'Europe (Lyon 3^{ème}) » : le délai total est passé de 30 mois à plus de 7 ans
- ZAC d'aménagement Basses Barolles (St Genis-Laval) : durée passée de 8 à 18 ans. Le bilan de clôture a été arrêté plus de 4 ans après le terme de la concession
- Opération de rénovation urbaine Tonkin II (Villeurbanne) : prévue pour durer 18 ans, elle est toujours en cours au bout de 32 ans, la SERL indiquant **« qu'un certain nombre de dysfonctionnements sont apparus dans la gestion de ce dossier, où il s'est avéré difficile de faire participer pleinement tous les acteurs de cet important projet ! »**
- **Il semble que la société parvient difficilement à couvrir ses charges de gestion par les produits de son activité.**

2. La gestion de la SEM de la Cité Internationale de Lyon

- elle gère une partie du secteur compris entre le Parc de la Tête d'or et le Rhône, dont la « salle 3000 ». Son capital est détenu par la ville de Lyon et le Grand Lyon, 34% chacun, le reste étant réparti entre la Région, et les Chambres de Commerce de Lyon et de la Région
- Le contrôle s'est attaché à examiner les conditions dans lesquelles la SEM exécute ses missions de concessionnaire du Grand Lyon en matière d'aménagement et de communication.
- **Cette concession est intégralement au risque du concédant (le Grand Lyon), ce qui permet à la SEM de ne se préoccuper que des ressources et charges qui la concernent directement. Ces perspectives sont favorablement orientées vers l'objectif qui est celui de ses dirigeants, à savoir une dissolution qui ne laisse pas apparaître de pertes, sans que l'excédent à distribuer aux actionnaires représente une fraction significative des masses financières en jeu au titre de la concession.**
- Les Comptes-Rendus d'Activité à la Collectivité (CRAC) fournis chaque année par la SEM « figurent parmi les rares éléments dont celui-ci dispose pour s'assurer de la qualité de la gestion de la SEM. »
- L'amélioration de la conjoncture économique a permis de faire passer les prévisions de « droits à construire » (qui sont les principales recettes de l'opération) de 14,7M€ en 2002 à 21 M€ en 2004, ce qui aurait dû minorer la participation du Grand Lyon de 5 M€. Curieusement, **cette augmentation des prévisions de vente a été compensée par des prévisions de dépenses plus importantes !**
- La croissance la plus forte est celle des **opérations de communication, passées de 494 K€ à 950 K€!**
- Des contradictions ont été constatées dans l'application des critères de jugement des offres
- Pour la vérification des comptes, qui ne sont pas d'un montant considérable, **la SEM a fait appel à 2 cabinets de commissaires aux comptes pour un coût annuel de 2 fois 12.000 € HT**, sans que ceux-ci aient transmis aucun autre document écrit que leurs appréciations annuelles légales ni participé à des réunions de restitution orale de ces comptes.

3. L'Association pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY) :

Créé par la **Chambre de Commerce et d'Industrie, le Grand Lyon, le Département du Rhône et le MEDEF**, cet organisme a pour objet de "promouvoir le développement économique de la région lyonnaise, de façon à accroître son rayonnement à l'échelle nationale et internationale". Il est co-présidé par les présidents des 4 organismes fondateurs.

Le résumé des conclusions de la **Chambre Régionale des Comptes**, publiées en juin 2006 est le suivant :

- **Cet organisme ne vit que de subventions** ou de participations des collectivités publiques,
- **Son champ réel d'action dépasse la région lyonnaise et empiète très largement sur celui d'E.R.A.I.**, organisme concurrent créé par la Région Rhône-Alpes.
- **La présentation de son compte d'exploitation** ne permet pas d'analyser les coûts de ses différentes activités.
- jusqu'en 2003, **aucun objectif chiffré ne lui était donné** et depuis, aucun indicateur mesurable n'est fixé,
- **la part des implantations étrangères est très faible** dans les résultats (59% en 2004)
- **en 2004, l'estimation du nombre d'installations (46) et d'emplois créés (607) est faible** et a tendance à diminuer,
- **les bureaux de New-York et de Tokyo coûtent très cher pour un apport négligeable,**
- malgré l'existence de cet organisme, **l'attractivité de la région lyonnaise ne cesse de baisser d'année en année** : d'après une enquête internationale, elle occupait la 18^{ème} place sur 25 métropoles européennes en 1990, la 19^{ème} sur 30 en 2003, la 21^{ème} en 2004 et ... **la 24^{ème} sur 30 en 2005 !**

4. Les interventions économiques du Grand Lyon

Voici les principales remarques faites par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport du 22/11/2006 :

- La mise en place de la Taxe Professionnelle Unique en 2003 a permis à la Communauté Urbaine de Lyon d'exercer les compétences économiques prévues par la loi pour les communautés d'agglomération.
- Le Grand Lyon est donc compétent pour la création et l'aménagement des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques,... mais ne l'est pas pour l'entretien et la gestion de ces mêmes zones d'activité.
- Il est pour l'instant malaisé d'appréhender l'efficacité et les résultats des différents dispositifs gérés en raison de leur création récente et de l'absence d'outils statistiques adaptés à l'échelon communautaire.
- Le territoire administratif de la communauté ne correspond plus aux réalités économiques d'une métropole de taille européenne, il est trop exigü pour des projets majeurs de développement économique.
- **La gestion des ZAC (Zones d'Aménagement Concertées) :**
 - Sur 14 ZAC en cours d'aménagement, 9 ont été confiées à la **SERL**, soit 64% des opérations. Ce n'est qu'en cas de déficit au bilan final que le Grand Lyon verse une participation au concessionnaire afin d'équilibrer l'opération concédée.
 - Le coût des ouvrages primaires des ZAC (investissements permettant leur viabilité) ne sont pas inclus dans le bilan des ZAC et permettent ainsi de diminuer les charges imputées à leur bilan. Ces travaux obligatoires sont tous confiés à la **SERL**, hors dispositif ZAC.
 - Sur 3 ans, de 2002 à 2004, les ZAC clôturées pendant cette période ont coûté **65 millions d'euros, dont 41 pour les travaux primaires et 24 en « subventions d'équilibre »**
 - Pendant cette même période, les terrains achetés à destination économique (hors urbanisme et logement social) ont coûté 19 M€.
- **Les autres dépenses d'interventions économiques** figurant au compte administratif du Grand Lyon pendant ces 3 ans s'élevant à 79 M€, **l'ensemble des dépenses économiques de la Communauté Urbaine sont de 164 M€, soit environ 55 M€ par an.**
- **Les politiques de développement économique :**
 - Afin de faire rentrer l'agglomération lyonnaise dans le « TOP 15 » des métropoles européennes, avait été créé en 1997 un **Schéma de Développement Economique (SDE)**, avec la CCIL, la Chambre des Métiers et le GIL-MEDEF,
 - puis en 2000 un **Observatoire Partenarial Lyonnais en Economie (OPALE)** dont la mission est de rechercher et centraliser les informations existantes et de produire des notes et des publications pour le compte des principaux acteurs économiques locaux, afin de contribuer à une meilleure cohérence des politiques de développement économique
 - enfin en 2003 une structure informelle baptisée « **Grand Lyon l'esprit d'entreprise** », « véritable gouvernement économique de l'agglomération lyonnaise ».
 - Un programme européen de soutien à la création d'entreprises dénommé **PACEREL** a été mis en place en 2002 et s'est achevé en juin 2005. Le bilan effectué a révélé que les points négatifs recouvrent les points positifs et que cela s'est traduit par l'impossibilité d'obtenir des partenaires des données quantitatives fiables sur leur activité et a rendu difficile l'évaluation globale du dispositif.
 - Le Grand Lyon a initié en 2004 un dispositif nouveau baptisé « **Lyon, ville de l'entrepreneuriat** », chargé de favoriser la création et la transmission d'entreprises, afin de régénérer le tissu économique
 - **La Région Rhône-Alpes** qui, selon la loi, a un rôle coordonnateur en matière économique, n'est pas présente dans les dispositifs énumérés ci-dessus, sauf pour **Lyon, ville de l'entrepreneuriat** et la répartition des tâches entre l'échelon régional et l'échelon communautaire paraît difficile à mettre en œuvre. Les prestations de services aux entreprises étant de la responsabilité de la Région, le Grand Lyon devrait vraisemblablement se rapprocher de cette dernière afin de pouvoir en bénéficier.
 - Afin d'intégrer les intérêts des communes membres, le Grand Lyon a instauré en 2002 des « **conférences des maires** », selon un découpage en 9 secteurs, chacun de ces secteurs étant piloté par un « développeur économique », emploi qu'il finance.
 - Il convient de souligner que manque dans ce dispositif **la conférence Lyon-Villeurbanne**, soit 40% de l'activité économique du Grand Lyon, qui, bien qu'instituée, ne fonctionne pas en raison du maintien dans chacune des collectivités d'un service propre à l'action économique.
- **Les opérations immobilières dédiées aux jeunes entreprises innovantes.** Pour les accueillir, le grand Lyon a créé 5 structures immobilières, baptisées « pépinières », dans certains secteurs d'industrie. La **SERL** est chargée de la construction et de la gestion immobilière des bâtiments, à l'exception de l'opération Chateaubriand, gérée en direct par le Grand Lyon.
 - **Chateaubriand**, aménagé spécialement pour les entreprises du domaine des Biotechnologies, n'est occupé qu'à 69% après 3 ans d'activité, les entreprises innovantes préférant s'installer dans des locaux plus récents et mieux adaptés. Sur les 3 entreprises qui l'occupent, une seule a le statut d'entreprise innovante et mériterait donc d'y rester. Le déficit global 2002-2016 pour l'opération était estimé à 0,7M€ en 2002. En 2005, il a été réévalué à 4,1 M€
 - **Les pépinières NOVACITE**, créées avant 2000, étaient devenues inadaptées à l'évolution des besoins. En 2001 le conseil de communauté a décidé de les rénover et de confier cette opération à la **SERL**. Le taux global d'occupation de ces locaux est faible : 56% pour un objectif de 75%.
- **La politique de réserve foncière :**
 - le Grand Lyon n'a pas été en mesure de communiquer à La Chambre l'état de l'évolution des stocks de foncier à vocation économique de 2001 à 2004. Un recensement serait à l'étude.
- **La connaissance et l'évaluation des résultats des interventions économiques :**
 - **pour la première fois en 2005, les directions du Grand Lyon se sont engagées par un contrat de responsabilité sur un certain nombre d'objectifs, mesurés par des indicateurs permettant de passer d'une culture de moyens à une culture de résultats.**
 - **Les résultats macro-économiques :** selon la source retenue, les éléments chiffrés présentent des différences, et si certaines incohérences ont pu être expliquées, d'autres n'ont pas pu l'être
 - une étude publiée dans « **European Cities** » souligne la **perte d'attractivité et de notoriété internationale de l'agglomération.**
- **Le marché de la viande de Lyon-Corbas :** plus important marché du sud-est français pour les bovins de boucherie, il a été cédé entre 2000 et 2002 par le Grand Lyon à des sociétés privées. Alors que la valeur comptable des biens cédés était de 13.626.122 €, ils ont été vendus pour 1.584.244 €, soit une moins-value de 88%, moins que la valeur intrinsèque des terrains !
- **Le centre de maintenance des TGV :** la SNCF envisageait l'implantation d'un nouveau centre de maintenance à Lille ou à Lyon. L'implantation à Lyon coûtant théoriquement 30 M€ de plus qu'à Lille, le Grand Lyon a subventionné l'opération pour 21 M€, le Département du Rhône pour 6 M€ et la Région Rhône-Alpes pour 3 M€. La délibération accordant cette subvention prévoyait la **création de 300 emplois locaux (100 000 € par emploi créé !)**... mais la convention passée avec la SNCF ne les exige même pas !